

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1439 :**

Modification des délibérations n°20/1122 du 12 avril 2010 et n°24/1322 du 16 décembre 2016 approuvant les périmètres des écoles publiques de la Ville

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974-19740164-20231214-30-1439-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**Affaire n°30/1439 : Modification des délibérations n°20/1122 du 12 avril 2010 et n°24/1322 du 16 décembre 2016 approuvant les périmètres des écoles publiques de la Ville.**

Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Conformément au Code de l'Education et à ses dispositions prévues aux articles L131-1 et suivants, l'inscription des enfants en âge scolaire et leur répartition entre les écoles de la Commune, lorsque celle-ci dispose de plusieurs, relèvent de la compétence du Maire.

- Par délibération n° 20/1122 du 12 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé les périmètres des différentes écoles de la ville.
- Par délibération n° 24/1322 du 16 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé les périmètres pour l'école primaire Aimé CESAIRE, nouvellement créée.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves dans le secteur de l'école primaire Aimé Césaire à Bois d'Olives, et de la diminution du nombre d'élèves à l'école maternelle Célimène à la Ravine des Cabris, il y a lieu de modifier les périmètres scolaires sur les secteurs de Bois d'Olives et de la Ravine des Cabris.

La délimitation de ces nouveaux périmètres géographiques a pour but de :

- Favoriser les déplacements à pied des élèves
- Tendre vers l'adéquation entre le potentiel des périmètres (nombre d'enfants domiciliés dans le périmètre à proximité de l'école) et la capacité des écoles à les accueillir dans de bonnes conditions (nombre de classes, de locaux pédagogiques, accueils de loisirs associés à l'école...)
- Maintenir le nombre global de classes sur les quartiers concernés en évitant les déséquilibres entre les écoles.
- Favoriser la mixité sociale

La modification des périmètres tels que joints en annexe concerne les écoles suivantes :

- **Bois d'Olives** : primaire Aimé CESAIRE, élémentaire Edmond ALBIUS, maternelle Flora TRISTAN
- **Ravine des Cabris** : Maternelles CELIMENE et Isnelle AMELIN

L'objectif est d'avoir au moins une classe de 24 élèves en moyenne dans chaque niveau (PS, MS, GS,CP,CE1,CE2, CM1, CM2) au regard du positionnement de ces écoles en REP + (Réseau d'Education Prioritaire +).

Le reste des périmètres fixés par délibérations n° 20/1122 du 12 avril 2010 et n° 24/1322 du 16 décembre 2016 demeure inchangé.

Ces propositions de modifications, qui ont obtenu l'avis favorable de l'Inspection de l'Education Nationale, entreraient en application pour les inscriptions sur l'année scolaire 2024-2025.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER la modification des périmètres scolaires pour les écoles Aimé Césaire, Edmond Albius et Flora Tristan pour le quartier de Bois d'Olives et les écoles Célimène et Isnelle Amelin pour le quartier de la Ravine des Cabris.**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un de adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231214-30-1439-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023